

**ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE  
DU  
27 NOVEMBRE 2008**

**RAPPORT MORAL**

*Cette année notre Association fête le dixième anniversaire de sa naissance.*

*Consciente de son rôle stratégique dans l'approvisionnement de notre pays en céréales, condition première de sa sécurité alimentaire, l'ANCL s'était fixée, à sa création en février 1998, comme mission de développer une nouvelle culture associative privilégiant l'ouverture, la transparence et l'efficacité, rompant ainsi avec les expériences passées de clubs fermés.*

*10 ans de recul, paraissent aujourd'hui suffisants pour faire un premier bilan de cette expérience.*

*L'évaluation est sans conteste positive. Grâce à son sérieux et son dynamisme, l'ANCL a réussi à s'imposer auprès de l'Administration et au sein de notre secteur.*

*Elle est parvenue à fédérer les autres associations en créant la FNCL en 2002. Elle a ensuite intégré en 2005 les principales associations des commerçants.*

*Elle a ainsi réussi à relever le défi de concilier en son sein, dans l'intérêt général de la filière céréalière et de notre pays, les intérêts parfois divergents de négociants-importateurs, des coopératives et des commerçants, souvent minotiers également, sans perdre de vue sa mission première.*

*Son rôle fédérateur, sa représentativité, sa vision claire et objective de l'évolution de notre secteur et de la filière céréalière sont aujourd'hui reconnus par tous ses partenaires.*

*Cette évolution, elle la doit également à ses dirigeants, et en particulier à son Président, dont l'expérience, la sagesse et le souci permanent de l'intérêt général lui ont permis de dépasser tous les écueils.*

*Le travail accompli lui permet d'affronter avec optimisme les nombreuses tâches qu'il lui reste à accomplir et mener à bien les objectifs qu'elle s'est fixés : parachèvement de la libéralisation du secteur, mise à niveau de l'agriculture nationale, redéploiement de la subvention à la FNBT, réforme des circuits de commercialisation, redéfinition des relations avec l'Administration et modernisation du rôle de celle-ci, organisation de l'interprofession, etc.*

## PRODUCTION NATIONALE

### Campagne agricole 2006-2007

La production nationale de la récolte 2006-2007 (commercialisée durant l'exercice 2007-2008) est de 24,4 millions de quintaux seulement soit une baisse de 73,4% par rapport à la campagne précédente et de 64% par rapport à la moyenne quinquennale 2002-2006.

Blé tendre : 10,7 Mqx  
Blé dur : 5,1 Mqx  
Orge : 7,7 Mqx  
Maïs : 0,9 Mqx

#### Production nationale des dix dernières années

Récoltes	Blé tendre	Blé dur	Orge	Total
<b>1999</b>	13,7	7,5	14,4	<b>35,6</b>
<b>2000</b>	9,4	4,1	4,7	<b>18,2</b>
<b>2001</b>	25,2	10,0	11,4	<b>46,6</b>
<b>2002</b>	24,0	10,0	16,0	<b>50,0</b>
<b>2003</b>	35,4	18,4	26,0	<b>79,8</b>
<b>2004</b>	35,6	18,7	26,7	<b>81,0</b>
<b>2005</b>	17,5	7,7	10,5	<b>35,7</b>
<b>2006</b>	42,3	20,9	25,4	<b>89,0</b>
<b>2007</b>	10,7	5,1	7,7	<b>23,5</b>
<b>2008</b>	25,3	12,4	13,5	<b>51,2</b>
<b>Moyennes</b>	<b>23,9</b>	<b>11,5</b>	<b>15,6</b>	<b>51,0</b>

En millions de quintaux

A fin mai 2008 la collecte atteint 5,3 Mqx soit une baisse de 79% par rapport à la campagne précédente et de 70% par rapport à la moyenne quinquennale 2002-2006. Le Blé tendre représente 5,2 Mqx dans cette collecte (soit 48 % de la production).

### Collecte récolte nationale au 31 mai 2008

Céréales	Volume Mqx	%
Blé tendre	5,18	97,92
Blé dur	0,10	1,87
Orge	0,01	0,15
Maïs	0,01	0,06
Total	5,29	100%

Source : ONICL

Par groupe d'opérateurs, les parts d'intervention dans la collecte se situent à 61% pour les commerçants, 38% pour les minoteries et 1% pour les coopératives.

### Collecte par opérateurs

Opérateur	Volume Mqx	%
Commerçants	3,1	61
Coopératives	0,1	1
Minoteries	2,0	38
Total	5,2	100

Source : ONICL

Ces taux de participation à la collecte représentent un recul de 13 points pour les coopératives au profit des commerçants dont la part a augmenté de 8% et celle des minoteries de 5%.

Par région, Fès-Boulemane occupe la première place avec 41% de la collecte globale de blé tendre, suivie par Meknès-Tafilalet 12% et Gharb Chrarda 11%.

Les prix ont connu une nette augmentation par rapport à la campagne précédente sous les effets conjugués de la faiblesse de la production nationale et de la flambée des prix sur le marché mondial.

### Prix moyens du blé tendre de la récolte 2007

Céréale	Mai 08 dh/ql	Avril 08 dh/ql	Mai 2007 dh/ql
Blé tendre	270-327	270-350	263-310
Blé dur	350-453	358-435	315-361
Orge	295-370	352-377	228-300
Maïs	317-405	300-400	205-247

Source : ONICL

## CAMPAGNE 2007-2008

La production nationale pour la campagne 2007-2008 (commercialisée durant l'exercice 2008-2009) atteint 51,2 millions de quintaux soit une augmentation de 119% par rapport à la campagne précédente et une baisse de 19% par rapport à la production des cinq dernières années.

Blé tendre :	25,3 Mqx
Blé dur :	12,4 Mqx
Orge :	13,5 Mqx

A fin août 2008, la collecte est de 10,2 millions de quintaux dont 10,1 millions de quintaux de blé tendre (40% de la production) soit une hausse 185 % par rapport à la campagne précédente et une baisse de 20% par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

Par groupe d'opérateurs, les parts d'intervention des commerçants atteignent 72% pour les commerçants, 23% pour les minoteries et 5% pour les coopératives.

Par rapport à l'année précédente, ces taux représentent un recul de 16% pour les minoteries au profit des commerçants (+13%) et des coopératives (+3%).

Par région, Fès-Boulemane occupe la première place avec 40 % de la collecte globale, suivie par Gharb Chrarda 12,1% et Meknès-Tafilalet 11,8%.

Les prix relevés au niveau des souks ruraux et des halles aux grains varient entre 280 et 345 dh/ql au mois d'août 2008 et entre 260 et 353 dh/ql durant le mois de septembre 2008.

## COMMERCIALISATION

Cette campagne a connu trois systèmes de commercialisation et d'importation. Le premier en vigueur du mois d'août 2007 au 31 janvier 2008, le second du 1<sup>er</sup> février au 31 mai 2008 et le troisième du 16 août au 30 septembre 2008.

### LE PREMIER SYSTEME

#### Rappel

Pour faire face à la flambée des prix sur le marché mondial, et sous la pression de la rue, le Gouvernement (intérimaire) avait décidé dans l'urgence et avec beaucoup de retard, de subventionner les farines dites « libres » pour les distinguer de la FNBT.

Pour servir cette subvention, le Gouvernement, mal conseillé, a ramené la filière quinze ans en arrière, en adoptant un système de prix et de marché entièrement géré par l'Administration en lieu et place d'un marché à prix et quantités libres, simplement régulé par celle-ci.

Lors d'une réunion avec le Premier ministre, notre Fédération, tout en se déclarant solidaire des mesures adoptées, a attiré l'attention des autorités sur les effets pervers de ce système.

Dans la pratique, ce système a été un véritable fiasco. A titre d'exemple, pour diverses raisons pas toutes transparentes, les besoins des minoteries ont été soit sous-estimés (avec le risque de rupture de leur approvisionnement) soit surestimés, ce qui s'est traduit par des retards considérables dans les enlèvements occasionnant des préjudices importants aux adjudicataires des appels d'offres.

Dès son installation à la tête du département de l'Agriculture, la FNCL a sensibilisé le nouveau ministre sur la nécessité de réviser rapidement ce système. Le Ministre s'était alors engagé à placer ce changement parmi ses priorités et à le réaliser avant la fin de l'année 2007.

La FNCL a alors immédiatement pris l'initiative de lui soumettre, ainsi qu'à l'ONICL, les principes d'une proposition qui reprend les indications que le Ministre souhaitait voir inscrites dans toute nouvelle mesure.

Cependant, un mois avant l'échéance prévue, aucune décision n'avait encore été prise, aucune information n'était donnée aux professionnels qui ne disposaient d'aucune visibilité. Plus encore, l'ONICL lançait au mois de décembre 2007 un appel d'offres qui laissait croire que le système en vigueur serait maintenu.

Face à cette situation, lors de l'Assemblée générale ordinaire de la Fédération, tenue au mois de novembre 2008, les membres avaient décidé à l'unanimité de ne plus participer aux réunions convoquées par l'Administration puisque les points de vue des professionnels n'y étaient jamais pris en compte et qu'elles ne servaient en fait qu'à servir d'alibi pour entériner des décisions déjà prises.

Cette position a d'ailleurs été clairement précisée par le Directeur de la Fédération aux représentants de plusieurs ministères lors d'une première réunion convoquée au ministère des Affaires générales pour exposer le projet de nouveau système et à laquelle les professionnels n'ont pas assisté en application des décisions de la dernière assemblée générale.

Le nouveau projet, qui a été présenté le 7 janvier 2008, reprend quasiment à l'identique les arguments développés dans la proposition de la FNCL pour abandonner le système en vigueur et les objectifs que devrait atteindre le nouveau. Cependant, alors que, sur la base de ces arguments, la FNCL donnait sa préférence à une gestion de la subvention par la minoterie, l'Administration optait pour une gestion par les importateurs.

## **LE DEUXIEME SYSTEME**

Après d'âpres discussions et des réunions marathoniennes, le nouveau système a été affiné pour entrer en vigueur le premier février 2008.

Pour la première fois dans l'histoire des relations de notre Fédération avec l'Administration, la mise en œuvre de ce système a fait l'objet d'un accord de modération signé entre la FNCL (au nom de tous les négociants et les commerçants) d'une part, le ministère de l'Agriculture et celui des Affaires générales d'autre part.

Cet accord précise les engagements et les obligations de l'Etat et ceux des membres de la FNCL.

### **1. Engagements des commerçants céréaliers :**

Les commerçants s'engagent à :

- Assurer un approvisionnement régulier du pays en blé tendre et ce, en mobilisant leurs moyens de financement et de stockage pour l'importation du blé tendre et sa commercialisation intérieure :
- Limiter la quantité globale de blé tendre à importer et bénéficiant d'une restitution forfaitaire à 14 millions de quintaux pour la période Février - Mai 2008, cette quantité incluant les besoins additionnels pour la fabrication des farines subventionnées (farine nationale et farine spéciale) : des quantités additionnelles peuvent être autorisées par l'ONICL en cas de besoin :
- Mettre à la disposition des minoteries du blé tendre de qualité standard et panifiable, à un prix maximum de 260 dh/ql, chargé sur camion, sortie ports marocains :
- Mettre à la disposition de l'ONICL, à sa demande, le blé tendre disponible à un prix maximum de 260 dh/ql :

- Signer un contrat avec chaque minoterie industrielle pour toute commande de blé tendre précisant les engagements de chacune des deux parties ; une copie du contrat doit être transmise au service extérieur de l'ONICL dont relève l'opérateur, dès son établissement.
- Offrir, dans le cadre des appels d'offres organisés par l'ONICL pour les besoins en blé tendre destiné à la fabrication des farines subventionnées (farine nationale et farine spéciale de blé tendre) un prix ne dépassant pas 260 dh/ql, hors frais de transport dont le coût ne doit pas excéder les tarifs pratiqués par la Société Nationale des Transports et de la Logistique (SNTL) ;
- Communiquer, à l'ONICL, un état récapitulatif bimensuel relatant, entre autres, les minoteries bénéficiaires, les quantités livrées et les prix de vente pratiqués une situation des litiges avec les minoteries peut, également, être jointe à cet état ;

## **2. Engagements de l'Etat**

De son côté l'Etat s'engage à

- Servir aux importateurs une restitution forfaitaire à l'importation du blé tendre couvrant le différentiel entre le prix maximum sortie port (260 dh/ql) et le prix de revient à l'importation, calculé chaque quinzaine ;
- Le paiement de la restitution sera effectué en deux tranches. Une première tranche de 85% sur présentation d'un dossier comportant les pièces suivantes (originales ou copies certifiées conformes) :
  - Attestation d'escale ;
  - Connaissance ;
  - Facture commerciale
  - Certificat d'inspection phytosanitaire à l'importation ;
  - Déclaration sur l'honneur pour livrer à la minoterie le blé tendre au prix maximum de 260 dh/ql (modèle joint en annexe 5).

- Une deuxième tranche de 15 % sur présentation d'un dossier additif comportant les originaux ou copies certifiées conformes des pièces suivantes
  - Attestation d'importation ;
  - Attestation de poids ;
  - Copie de déclaration unique de la marchandise (DUM).
  
- Le coût du transport à destination des zones bénéficiaires est pris en charge par l'Etat sur la base des tarifs pratiqués par la SNTL. Il est restitué à la partie l'ayant supporté (commerçant ou minoterie) au vu d'un état mensuel signé conjointement par les deux parties ;
  
- Les stocks de blé tendre d'importation disponibles au niveau des silos et des dépôts des organismes stockeurs et des importateurs et non engagés dans le cadre d'appels d'offres organisés par l'ONICL, à la date du 31 janvier 2008, feront l'objet d'une assimilation et bénéficieront d'une restitution forfaitaire déterminée sur la base du prix de revient moyen à l'importation, ce dernier étant calculé selon la méthodologie en annexe 4, pour la période décembre 2007-janvier 2008. Il en est de même pour les arrivages de blé tendre dont la date figurant dans l'attestation d'escale est antérieure au 1<sup>er</sup> février 2008 et qui sont en cours ou en attente de déchargement.
  
- Les stocks de blé tendre de production nationale disponibles chez les organismes stockeurs et non engagés dans le cadre d'appels d'offres organisés par l'ONICL à la date du 31 janvier 2008, feront l'objet d'une assimilation et bénéficieront d'une restitution forfaitaire sur la base de la moyenne des prix déclarés à l'ONICL durant la période juin à août 2007.
  
- Les stocks déclarés par les organismes stockeurs et les importateurs, au 1<sup>er</sup> juin 2008, seront traités dans le cadre du système de commercialisation du blé tendre que le Gouvernement mettra en œuvre à partir cette date.

## **Méthodologie de détermination du montant de la restitution**

La méthodologie retenue pour la détermination du montant de la restitution est la suivante :

### **Définition**

La restitution forfaitaire du blé tendre correspond au différentiel entre le Prix de Revient Moyen (PRM) à l'importation et le prix maximum sortie port de 260 DH/QL.

### **Eléments de calcul**

Les cotations FOB du blé tendre d'origine France (FCW1 & FCW2) et Etats Unis d'Amérique (SRW & HRW) publiées par le Conseil International des Céréales ;

Les taux de fret maritime, publiés par le CIC

- en provenance de l'US Golfe pour les blés SRW et HRW;
- en provenance de l'UE, diminué de 20% pour les blés FCW1 et FCW2.

- la parité dollar/dirham, est celle publiée par Bank Al Maghreb;
- les frais d'approche et la marge des importateurs estimés à 20 dh par quintal.

### **Mode de calcul**

Le prix de revient moyen de chaque origine est calculé sur la base de la moyenne des cotations FOB, des taux de fret et de la parité du dollar et ce, pour chaque quinzaine du mois. Les données à prendre en considération sont les suivantes :

- pour la première quinzaine d'un mois, les données de la période allant du 16 au 28 du mois précédent ;
- pour la deuxième quinzaine d'un mois, les données de la période allant du premier au 15 du même mois.

Le prix de revient moyen à l'importation du blé tendre, exprimé en dirhams par quintal, correspond à la moyenne arithmétique des prix de revient, exprimés en dirhams par quintal, des quatre types de blé tendre sus-indiqués.

### **Information**

Les paramètres de calcul de la restitution forfaitaire sont communiqués quotidiennement par l'ONICL à la FNCL.

### **Bilan**

Dans l'ensemble, la réalisation du contingent de 14 millions de quintaux prévus s'est déroulée dans de bonnes conditions à la satisfaction générale. Dès la mi-mai 2008, le programme avait déjà été bouclé.

Le montant de la restitution calculée par quinzaine a varié d'un minimum de 61,83 dh/ql à un maximum de 153,91 dh/ql, avec une moyenne de 115,02 dh/quintal sur toute la période d'importation.

#### **Restitution servie**

<b>Quinzaine</b>	<b>Montant restitution dh/ql</b>
01.02.08 au 15.02.08	104,81
16.02.08 au 29.02.08	126,11
01.03.08 au 15.03.08	144,60
16.03.08 au 31.03.08	153,91
01.04.08 au 15.04.08	126,18
16.04.08 au 30.04.08	87,71
01.05.08 au 15.05.08	61,83
<b>Moyenne</b>	<b>115,02</b>

### **LE TROISIEME SYSTEME**

Dès le mois d'avril, les producteurs nationaux ont réclamé à juste titre que la récolte nationale de blé tendre tire profit de la flambée des prix sur le marché mondial. Après de longues discussions, le gouvernement a accédé à leur revendication.

En effet, la circulaire conjointe de commercialisation de la récolte 2008 prévoit une augmentation du revenu des agriculteurs en leur permettant de bénéficier d'un prix référentiel d'achat du blé tendre à la production de 300 dh/ql pour la récolte 2008 contre 250 dh/ql auparavant. Cette décision a été annoncée officiellement par trois ministres en présence des médias nationaux et des organisations professionnelles de la filière céréalière.

Cependant, à la lecture de cette circulaire, il est apparu que le prix de référence de 300 dh/ql intègre toutes les charges et les taxes inhérentes à l'achat du blé tendre auprès des producteurs, à sa manutention et sa livraison aux minoteries industrielles, ainsi que la marge de commercialisation des intervenants. De ce fait, les charges additionnelles encourues par les organismes stockeurs entre les centres d'utilisation et les minoteries industrielles et variant entre 20 et 50 dh/ql selon les frais de transport, sont imputées sur le prix réellement perçu par les agriculteurs le ramenant à 250-277 dh/ql et non pas les 300 dh/ql annoncés.

Le ministère de l'Agriculture et l'ONICL ont mené une vaste campagne de communication à travers les principales régions du pays pour nier cette évidence.

Ce double langage va plonger l'Administrations dans de multiples contradictions tout au long de la campagne de commercialisation.

Ainsi, Dans une première version du projet d'accord de modération, l'ONICL précisait que les offres de prix dans les appels d'offres pour la fourniture de blé tendre de production nationale destiné à la fabrication de la FNBT était plafonnées à 300 dh/ql. Ceci contredit bien entendu les déclarations officielles sur un prix de 300 dh/ql de référence dans la mesure où les commerçants devront obligatoirement acquérir le blé tendre à un prix inférieur à 300 dh/ql pour le proposer à l'ONICL dans les appels d'offres à un prix maximum de 300 dh/ql.

Sur insistance de la FNCL, cette version a ensuite été modifiée pour supprimer ce plafonnement. Dès lors, les prix retenus dans le premier appel d'offres étaient de 365 dh/ql en moyenne.

Par ailleurs, sur la base de chiffres officiels annonçant une production nationale de 25,3 millions de quintaux de blé tendre, les déclarations à l'ONICL étaient autorisées jusqu'à la fin du mois de septembre 2008. Mais, à fin août la collecte atteignait à peine 10 millions de quintaux, ce qui mettait en danger l'approvisionnement du pays, amenant les autorités à autoriser les importations dès la mi-août 2008 dans le cadre d'un nouveau système dont voici les grandes lignes :

1. Un appel à manifestation d'intérêt sera lancé par l'ONICL.
2. Les opérateurs désirant participer aux consultations (appels d'offres) déposeront leurs dossiers et ceux-ci seront valables jusqu'au 30 septembre 2008.
3. La commission d'achat se réunira régulièrement (en principe une fois tous les quinze jours).
4. La quantité globale minimum à importer jusqu'au 31 mai 2009 est fixée à 20 millions de quintaux (cette quantité a été portée à 30 millions de quintaux par la suite).
5. Les opérateurs pourront offrir pour deux périodes, la première du 16 août au 31 décembre 2008, la seconde du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2009. La FNCL avait demandé, en vain, trois périodes.
6. Les offres sont faites hors droits de douane. Les importations libres en dehors des consultations sont interdites pendant toute la campagne.
7. La concurrence entre les opérateurs se fera sur le montant de la restitution demandée.
8. Les importations commenceront le 16 août, sachant qu'elles sont interdites pendant les mois de juin et juillet.

A travers ce système, l'objectif de l'Administration est de tirer profit de la baisse des prix sur le marché mondial pour « boucler » la totalité de l'approvisionnement du pays le plus rapidement. L'ONICL a fixé à 18 millions de quintaux les quantités à importer pour la première période y incluant la constitution d'un stock minimum « de sécurité » de deux mois de consommation.

Bien que partageant cet objectif de l'Administration, les importateurs ont dû l'accepter contraints et forcés après avoir durement bataillé pour en atténuer les risques majeurs qu'il leur fait courir.

En effet, le lancement des appels d'offres sans précision de date de réalisation implique que seraient retenues en priorité les offres les moins chères qui ne peuvent être que celles dont les délais de réalisation sont les plus rapprochés. Cela se traduirait par des importations massives simultanées auxquelles les moyens logistiques portuaires et les capacités de stockage des importateurs ne peuvent faire face avec toutes les conséquences néfastes que cette situation ne manquerait pas d'avoir sur le marché.

Les craintes des opérateurs se sont avérées fondées et c'est la situation que nous vivons au moment où nous tenons notre assemblée générale.

Les importations dépassent de loin les besoins du marché, les capacités de stockage des importateurs et les moyens logistiques portuaires, résultat les prix se sont effondrés entraînant des pertes importantes aux opérateurs.

Pour atténuer quelque peu la gravité de cette situation, la FNCL a demandé, sans résultat, la prorogation d'au moins un mois du délai de réalisation contractuel fixé au 31 décembre 2008.

## MARCHE MONDIAL

Durant la campagne 2007-2008 les prix des céréales sur le marché mondial ont connu une flambée sans précédent. Ainsi le prix du HRW est passé à 351 \$ la tonne en moyenne contre 210 \$ en 2006-2007, le blé d'origine française a atteint une moyenne de 355 \$ contre 189 l'année précédente. Le blé dur a atteint une moyenne de 794 \$ contre 234 avec un pic de plus de 1.000 \$. Le maïs d'origine US est passé de 146 \$ à 199 \$. L'orge française est passée à 313 \$ contre 175 \$.

Cette flambée des prix s'explique d'abord par un déséquilibre des fondamentaux : baisse de la production, augmentation de la consommation, stocks au plus bas historique, mais également par la spéculation financière détournée des ses champs de prédilection habituels en raison de la crise des subprime.

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, depuis le mois d'août 2008 on assiste à un retournement de situation, les prix revenant à la baisse à un niveau égal, voire même inférieur, à celui d'un an auparavant.

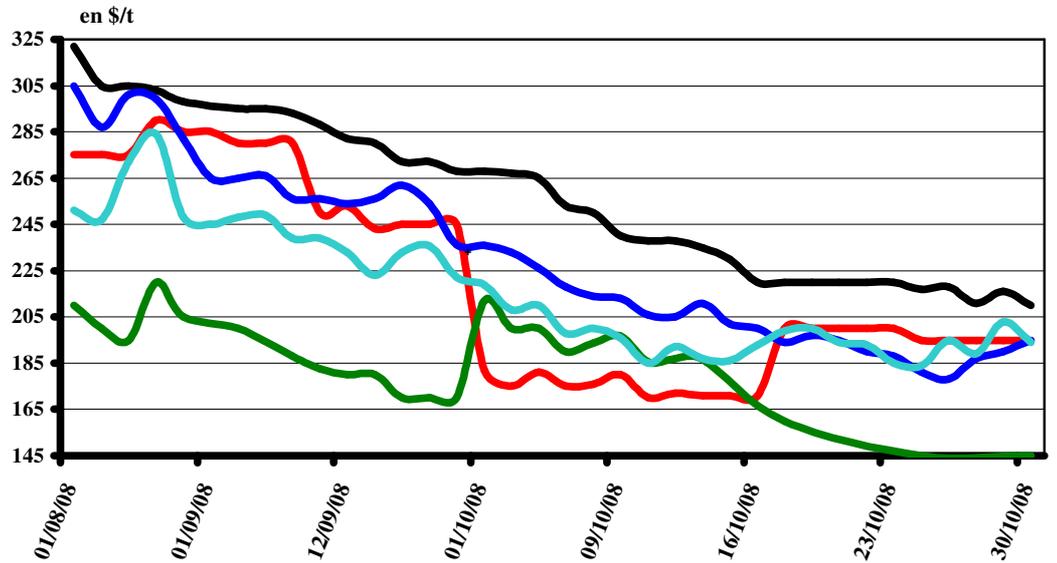
La raison en est une nette amélioration des fondamentaux avec une production en hausse, une consommation prévue à la baisse en prévision de la récession consécutive à la crise financière et des stocks en hausse.

La crise financière mondiale ayant provoqué la rareté des liquidités, les fonds d'investissements spéculatifs abandonnent leurs positions sur les matières premières contribuant ainsi à une baisse rapide des prix, comme ils avaient auparavant contribué à une hausse aussi rapide quelques mois auparavant en spéculant massivement sur les matières premières.

## Blé tendre : prix mondiaux fob

— Argentina Wheat Trigo Pan - Up River      — Black Sea Wheat 4  
— Black Sea Wheat Feed                              — France Wheat Grade 1  
— SRW - Gulf

Au 31 Octobre 2008



## MAÏS : cotations mondiales

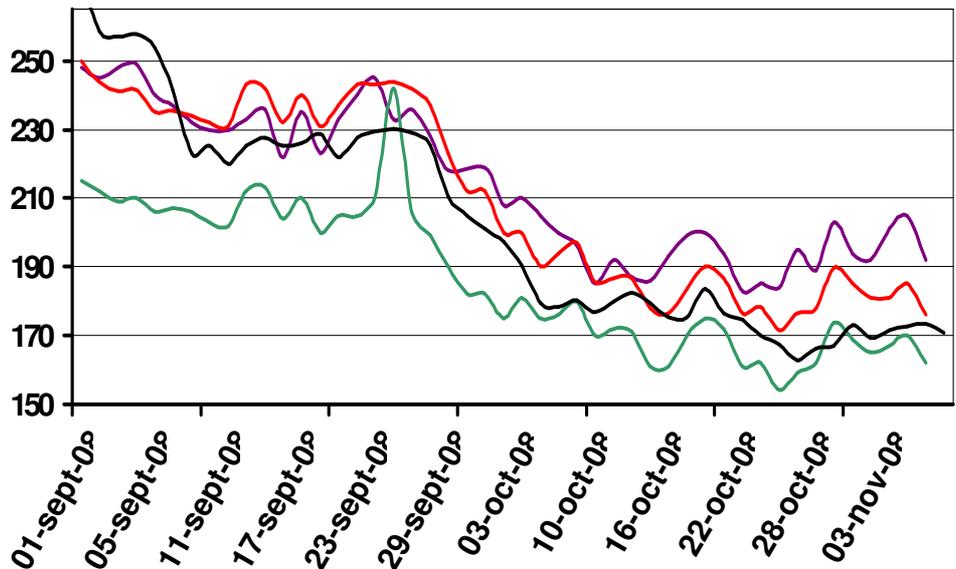
Au 05 novembre 2008

— SRW FOB Golfe      — Mais Argentine      — YC3 FOB Golfe      — FOB Bordeaux

162 \$/t

176 \$/t

171 \$



## Estimations mondiales Toutes céréales

En millions de tonnes

	<b>04/05</b>	<b>05/06</b>	<b>06/07</b>	<b>07/08</b>	<b>08/09 Pr.</b>
<b>Production</b>	1648	1604	1586	1689	1770
<b>Echanges</b>	212	215	221	230	231
<b>Consommation</b>	1598	1616	1628	1685	1747
<b>Stocks</b>	335	323	280	301	304
<b>Variations</b>	+50	-12	-43	+4	+23
<b>5ppaux exportateurs</b>	15	144	100	93	101

Source : CIC

### **L'offre et la demande en 2008/2009 :**

L'agitation des marchés financiers mondiaux s'est ressentie dans les reculs des prix de toutes les céréales et des oléagineux ; la fermeté retrouvée du dollar américain et le recul des cours énergétiques ont également marqué le marché. En outre, l'effondrement des taux de fret maritime a encore réduit les prix du grain à l'importation. On signale l'abandon de plusieurs achats antérieurs et des problèmes de financement engendrés par le durcissement des conditions de crédit.

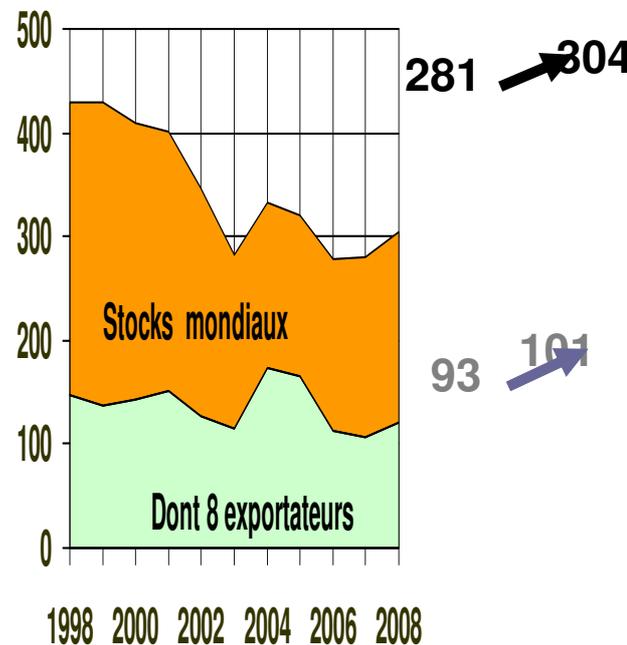
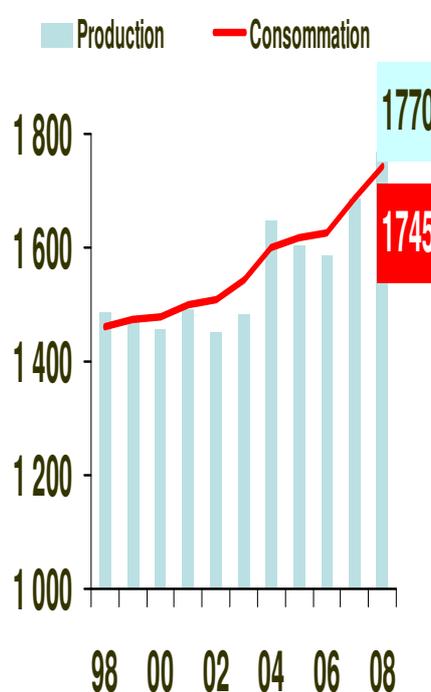
A un moment donné, les cours mondiaux du blé à l'exportation ont chuté à leur plus bas niveau depuis le début de 2007. Tout en reflétant en partie le redressement de l'offre cette année, les marchés à terme ont souvent été écrasés par des vagues de ventes spéculatrices liées aux inquiétudes soulevées par les marchés financiers. On redoutait aussi que la récession économique mondiale n'affecte la demande internationale de céréales.

Les récents replis des cours mondiaux ont déclenché le rétablissement des droits d'importation dans l'UE. Entre-temps, le blé de la région Mer Noire continuait de trouver des acheteurs à mesure que ses prix ne cessaient de reculer. A la fin du mois d'octobre, les cours à terme américains du maïs ne faisaient plus que 50% de leur pic de la fin juin, pour tomber à leur plus bas niveau en 12 mois. Par la suite les prix se sont redressés, des prévisions de la récolte américaine récemment

révisées à la baisse soulignant la très grande précarité de l'offre de maïs.

Dans le secteur des oléagineux, on a aussi enregistré des replis importants du soja, du colza et de l'huile de palme, essentiellement du fait d'une baisse générale des marchés mondiaux, y compris celui du pétrole brut.

**Bilan mondial toutes céréales**  
(sauf riz) en 2008/09  
(en Mt) CIC du 30/10/08



**PERSPECTIVES POUR 2008/09**

**Production**

A mesure que la moisson de l'hémisphère nord touchait à sa fin, les rendements chez bon nombre de gros producteurs de céréales dépassaient les attentes. Malgré une nouvelle dégradation des perspectives en Argentine et en Australie, les estimations de production mondiale atteignent 1.770 millions, soit 5 % de plus qu'en 2007. L'essentiel de cette hausse sera absorbée par une utilisation plus forte dans l'alimentation

animale, notamment pour le blé et l'orge (conséquence des plus grosses disponibilités et du recul des prix) et par la nouvelle croissance de la demande pour la production d'éthanol.

La consommation totale de céréales est estimée à 1.747 millions de tonnes, 62 millions de plus qu'en 2007/08.

Les prévisions de stocks mondiaux de céréales sont en hausse à 304 millions. Les projections de stocks de report cumulés des cinq principaux exportateurs sont estimées 101 millions de tonnes.

Les échanges mondiaux de céréales sont estimés à 231 millions de tonnes, un repli de 17 millions de tonnes, les importations de l'UE n'étant qu'en partie compensées par une hausse des achats du Proche-Orient et de l'Asie Pacifique. Chez les exportateurs, ce sont les ventes des Etats-Unis qui devraient afficher le recul le plus marqué.

## **BLE**

### **Production**

Les récoltes de plusieurs producteurs de l'hémisphère nord, y compris l'UE, la Russie, l'Ukraine, les Etats-Unis et le Canada ont été encore meilleures que prévu et, malgré la détérioration des perspectives pour l'Argentine et l'Australie, les estimations de production mondiale sont portées à 683 millions de tonnes, une hausse de 12 % sur 2007. Les piètres conditions de moisson ont nui à la qualité du blé en Ukraine et dans plusieurs Etats membres de l'UE.

### **Consommation**

Les prévisions d'utilisation de blé en 2008/09 affichent une hausse à 651 millions, 37 millions de plus qu'en 2007/08. Une offre plus abondante de blé de qualité inférieure va nettement dopper l'utilisation dans l'alimentation animale pour la porter à 119 millions de tonnes, une hausse de 30 millions sur l'année précédente, les hausses les plus marquées concernant l'UE, la Russie, la Chine, la Corée du Sud et les Etats-Unis.

### **Stocks**

Les stocks de fin de campagne chez les cinq principaux pays exportateurs devraient désormais grimper à 44 millions de

tonnes contre 29 millions seulement en 2007/08, la plus forte hausse concernant l'UE.

### Echanges

Les prévisions d'échanges progressent se hissent à 117 millions de tonnes. La majeure partie de la hausse de 7 millions de tonnes par rapport à l'an dernier s'explique par l'accroissement des besoins de l'Iran suite à sa piètre récolte mais l'Arabie saoudite importera aussi des volumes substantiels pour la première fois depuis le début des années quatre-vingt-dix. Les prévisions d'exportations pour la Russie et l'Ukraine sont majorées en raison de la vive cadence de leurs ventes et les expéditions de l'UE seront aussi bien supérieures à l'an dernier.

### Estimations mondiales Blé

en millions de tonnes

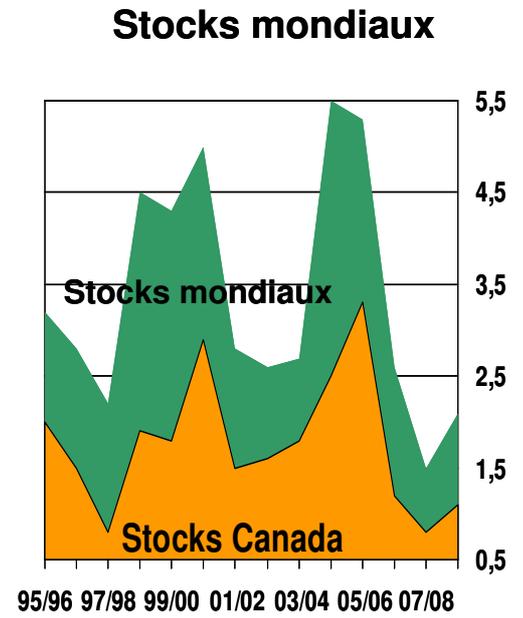
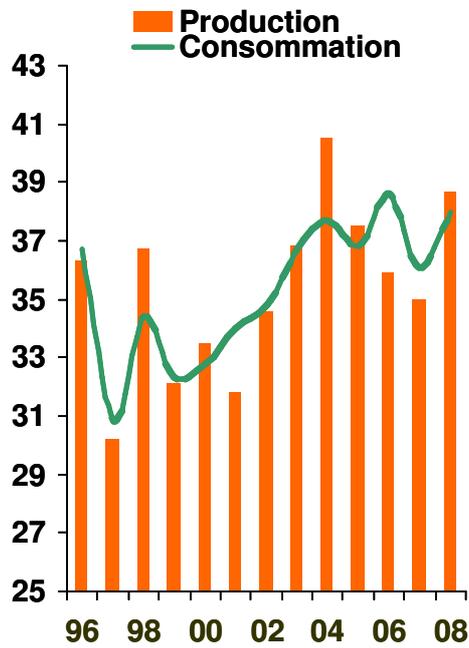
	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09 Pr.
<b>Production</b>	628	621	598	610	683
<b>Echanges</b>	110	110	110	110	117
<b>Consommation</b>	615	624	611	614	651
<b>Stocks</b>	142	138	125	153	150
<b>Variations</b>	+14	-4	-13	-4	+32
<b>5 ppaux expor.</b>	56	55	39	41	44

Source : CIC

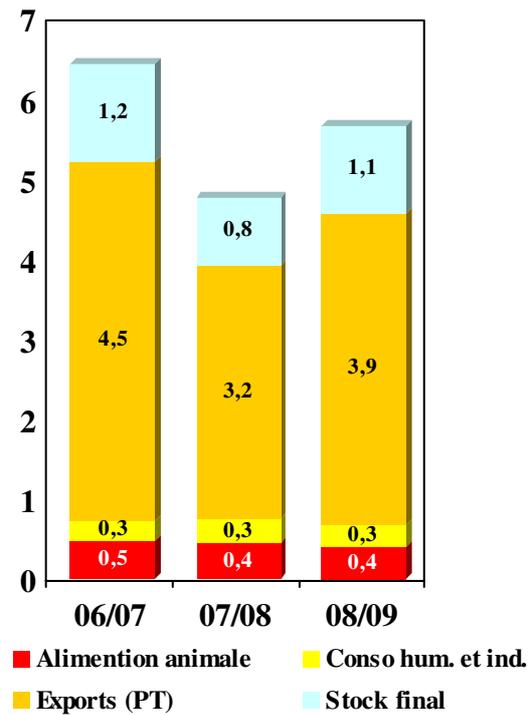
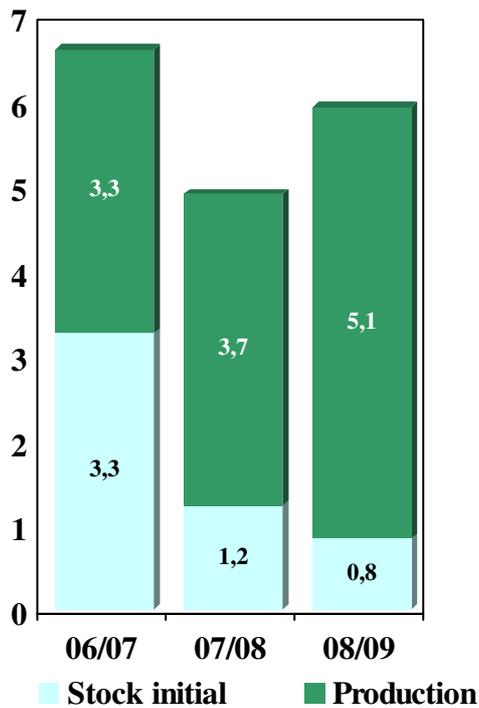
### SEMIS DE BLE POUR 2009

Les conditions favorisent les semis de blé d'hiver chez la plupart des producteurs de l'hémisphère nord mais certains signes suggèrent que le total des superficies mondiales pourrait bien reculer. La baisse des prix à la ferme pourrait se traduire par une contraction des emblavements dans l'UE et en Ukraine, où le coût élevé des intrants est aussi un facteur, mais la hausse des prix de soutien devrait doper les semis en Inde et au Pakistan. Il faudrait plus de pluies en Afrique du Nord et en certains points du Proche-Orient.

## Bilan mondial blé dur 08/09 (En Mt) Source CIC 30/10/2008



## Canada : bilan blé dur 2008/09 Mt



## **MAIS**

### **Production**

Les prévisions de production mondiale marquent une hausse à 773 millions, 14 millions de moins que le record de l'an dernier. De modestes hausses dans l'UE, en Ukraine et au Mexique sont en partie compensées par une réduction formulée pour l'Argentine, où le temps sec et une désaffection du maïs en faveur du soja vont réduire les semis. Les prévisions américaines restent à 305 millions de tonnes, en recul de 8 % sur le record de 2007.

Des prix élevés et les plus grosses disponibilités de blé de qualité fourragère vont réduire l'affouragement en maïs en 2008/09 mais on mise encore sur une forte croissance de l'industrie américaine de production d'éthanol.

### **Consommation**

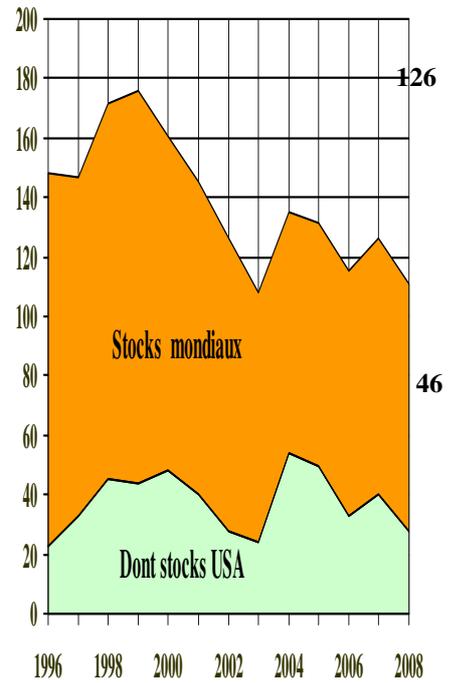
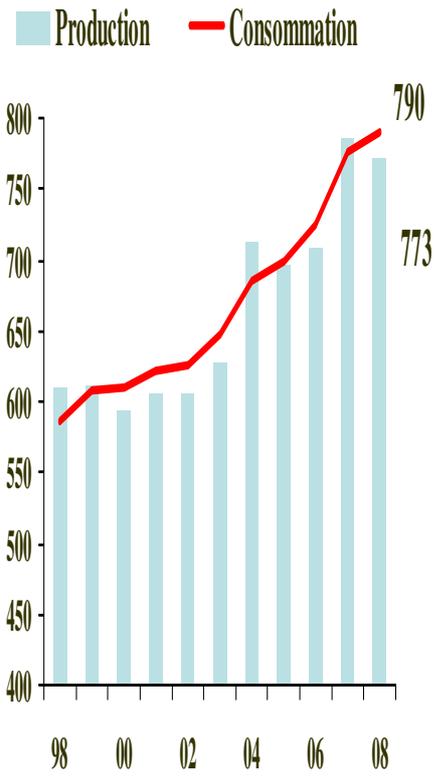
Le total des prévisions de consommation de maïs atteint un record de 790 millions de tonnes, 15 millions de plus qu'en 2007/08.

### **Stocks**

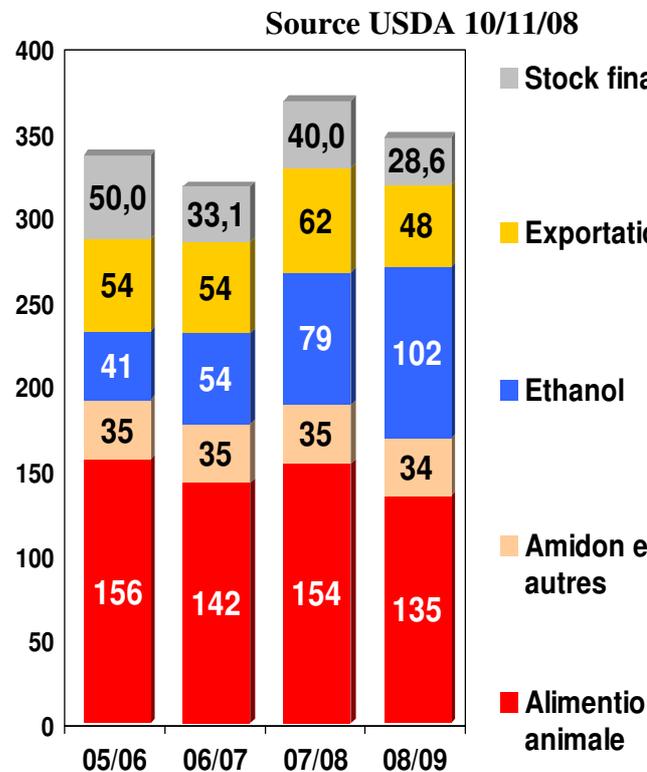
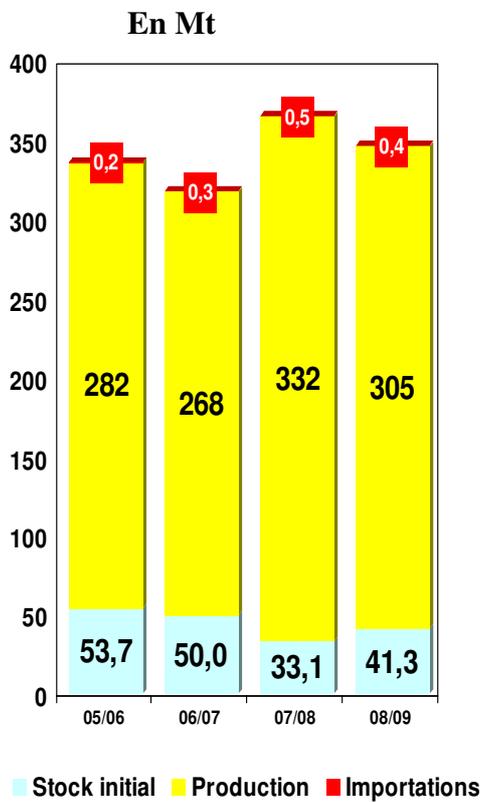
Les stocks mondiaux devraient reculer à leur niveau le plus bas en 5 ans d'ici la fin de 2008/09. Les nouvelles prévisions font 111 millions de tonnes, 17 millions de moins qu'au début de la campagne.

### **Echanges**

Les importations sont estimées à 86 millions de tonnes, le repli de 14 millions par rapport à 2007/08 étant essentiellement dû à un recul marqué des achats de l'UE. Les exportations des Etats-Unis (septembre - août) sont désormais estimées à 51 millions de tonnes, 17 % de moins que le record de l'an dernier.



**USA bilan maïs : projections 08/09**

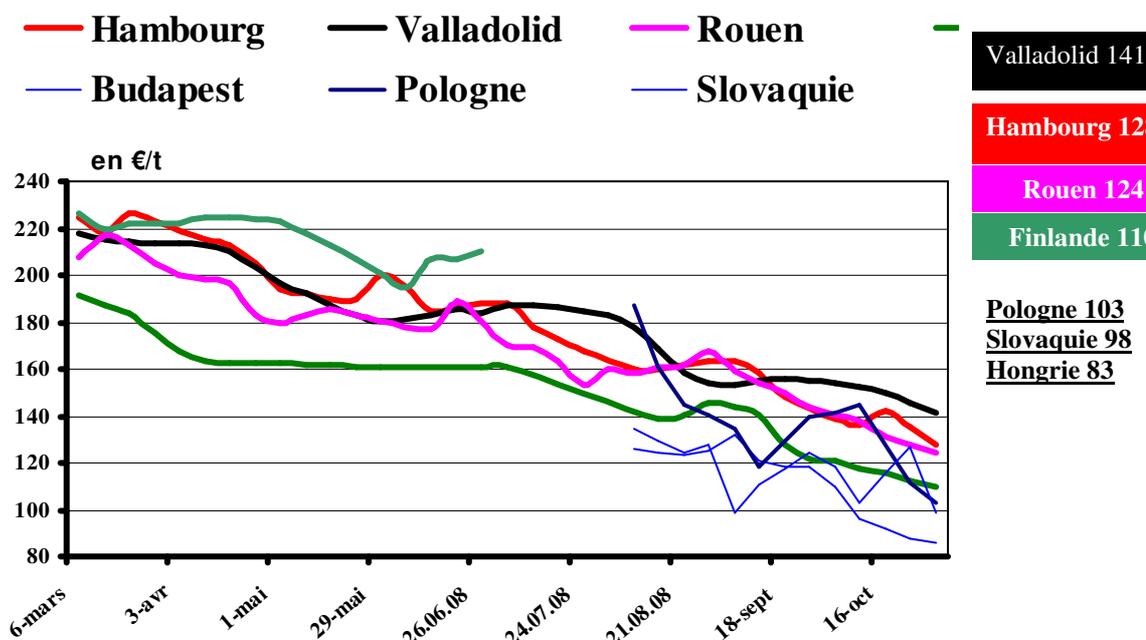


## Estimations mondiales Maïs

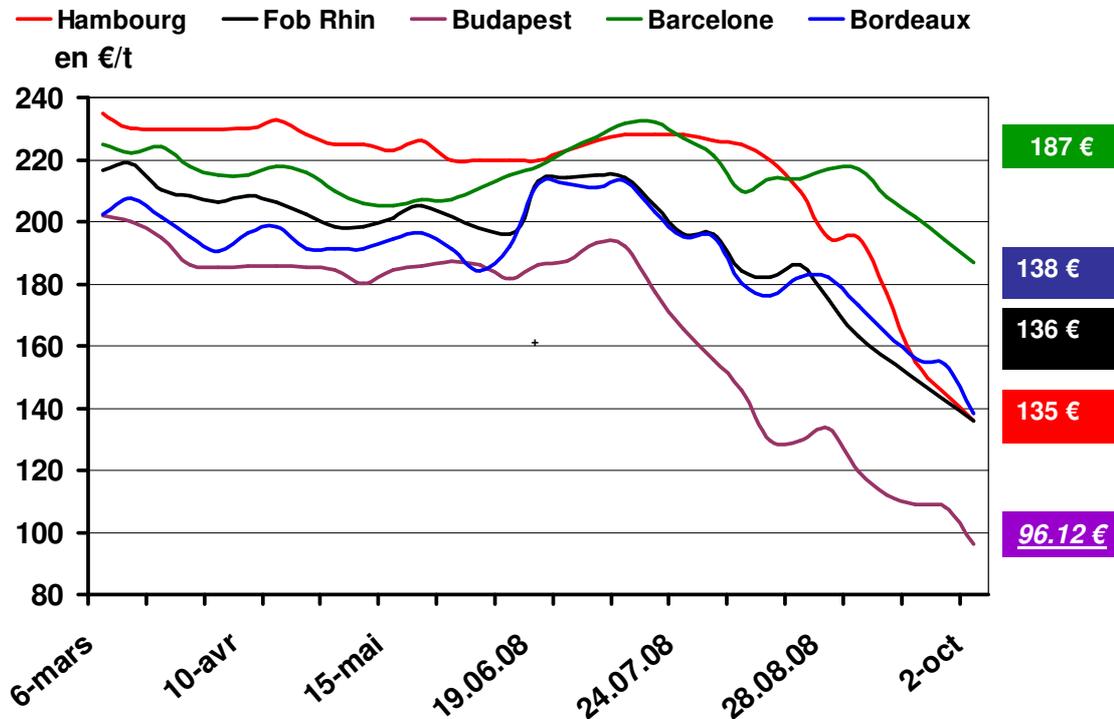
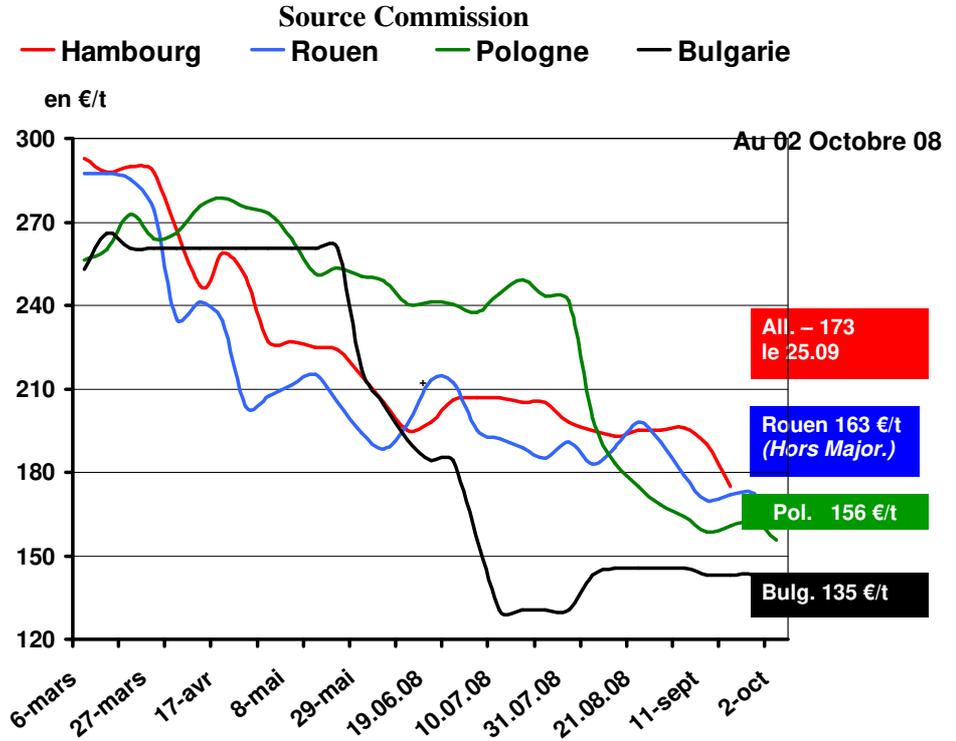
	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09 Pr.
<b>Production</b>	713	696	708	787	773
<b>Echanges</b>	76	79	87	100	86
<b>Consommation</b>	686	700	724	775	790
<b>Stock variations</b>	135 +27	132 -3	116 -16	128 +12	111 -17

Source : CIC

## Orge : prix UE Au 31 Octobre 2008



## Blé tendre : prix UE



**ONIGC : Conseil de direction spécialisé céréales, Montreuil, le 8 octobre 2008**

## TAUX DE CHANGE EURO/DOLLAR

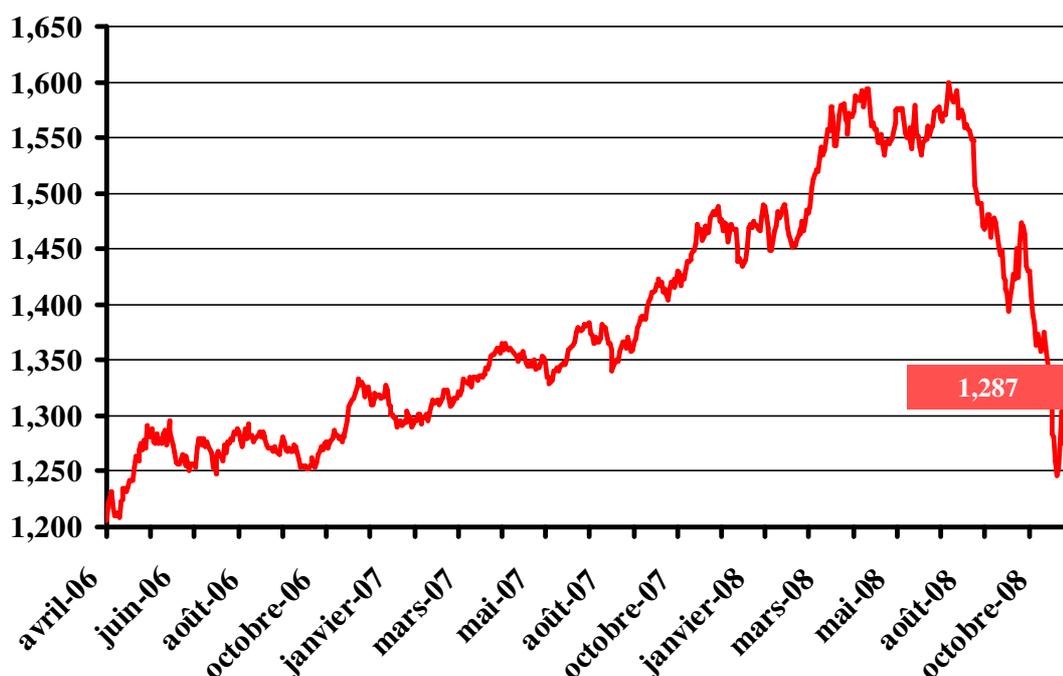
Depuis le mois de mai 2008, l'Euro continue de perdre du terrain face à la devise américaine, frôlant au mois de novembre parfois le taux de 1,25 dollar pour un euro.

Le billet vert se raffermi d'ailleurs face à la plupart des grandes devises internationales.

Deux explications parmi d'autres à cette situation : les emprunts de l'Etat américain jouent de plus en plus le rôle de valeur refuge ; les chiffres concernant le recul du PIB américain (-0,3) sont moins mauvais que ceux pronostiqués par les analystes.

### Taux de change Euro / \$

Au 5 novembre 2008



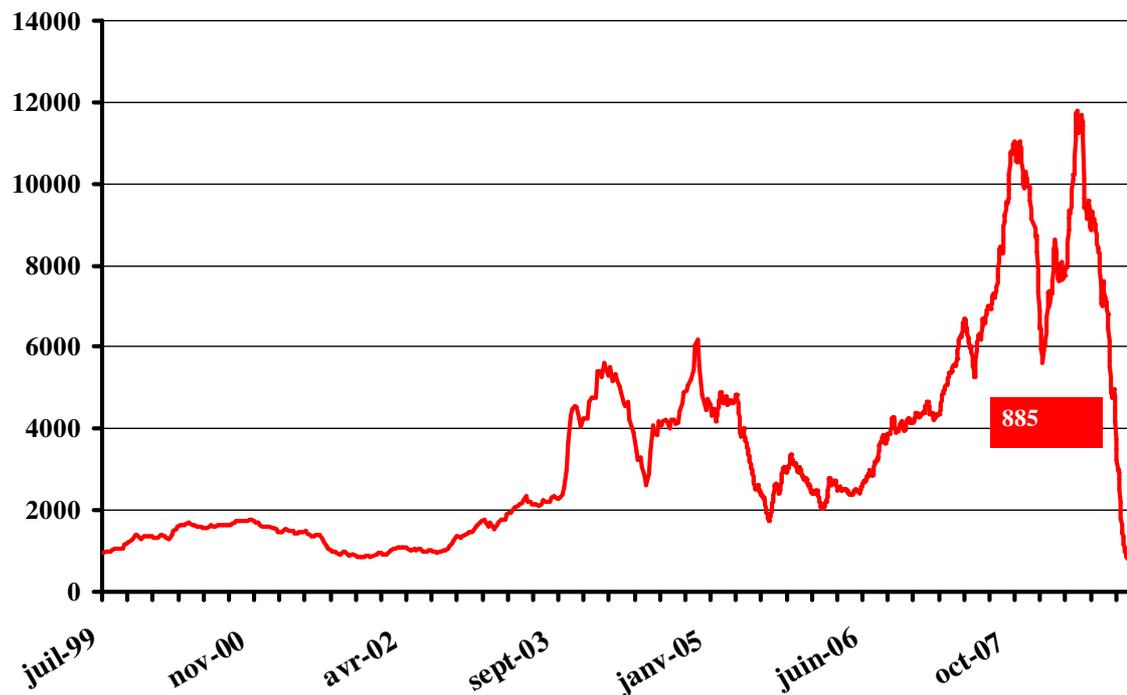
## FRET

La baisse du coût du fret est l'une des conséquences de la crise financière mondiale qui a des répercussions sur l'économie réelle frappée par les perspectives de récession et la chute de la demande, notamment dans les pays asiatiques.

L'Indice Baltic a chuté de 11 783 en mai 2008 à 885 au 4 novembre 2008.

On s'attend à ce qu'un tiers au moins des constructions de navires prévues sur les 5 prochaines années soient annulées.

### Fret : Baltic Dry Index Au 4 novembre 2008



#### Evolution historique

	% variation	+ haut	+ bas
Variation/1mois	- 40,47 %	856	85
Variation/1.1.08	- 90,64 %	1 179	85
Variation/un an	- 92,13 %	1 179	85

## LES IMPORTATIONS

### Les importations globales

Les importations marocaines de céréales ont atteint près de 6,7 millions de tonnes durant la campagne 2007-2008 contre 3,7 millions de tonnes l'année précédente, soit une augmentation de 78%.

L'augmentation des importations de blé tendre est de 226%, le maïs 21% et l'orge 19%, alors que pour le blé dur on constate une baisse de 3%.

### Les importations nationales des dix dernières campagnes

En millions de quintaux

Année	Blé tendre	Blé dur	orge	maïs	total
98/99	20,3	4,2	9,5	6,7	40,7
99/00	22,6	5,3	6,8	7,9	42,6
00/01	29,8	7,2	8,0	9,6	54,6
01/02	22,3	5,0	6,2	6,7	40,2
02/03	24,0	5,2	3,9	10,9	44,0
03/04	19,6	6,8	1,4	12,2	40,0
04/05	17,6	6,2	4,8	14,4	43,0
05/06	18,5	6,8	6,4	14,9	46,6
06/07	11,2	7,2	3,8	15,4	37,6
07/08	36,8	7,1	3,9	19,1	66,9
<b>Moyennes</b>	<b>22,3</b>	<b>6,1</b>	<b>5,5</b>	<b>11,8</b>	<b>45,6</b>

Les importations globales réalisées du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008 ont atteint 3.763.839 tonnes, y compris les AT qui s'élèvent à 111.018 tonnes, contre 4.658.700 tonnes durant l'année précédente, soit une baisse de 19,2 %.

Les importations sous le régime de l'Admission temporaire ont porté sur 102.014 tonnes de blé tendre (contre 15.400 tonnes l'an dernier), 4.950 tonnes de blé dur (contre 5.000 tonnes) et 4.054 tonnes de maïs (contre 10.400 tonnes).

## Importations 2006-2007 et 2007-2008

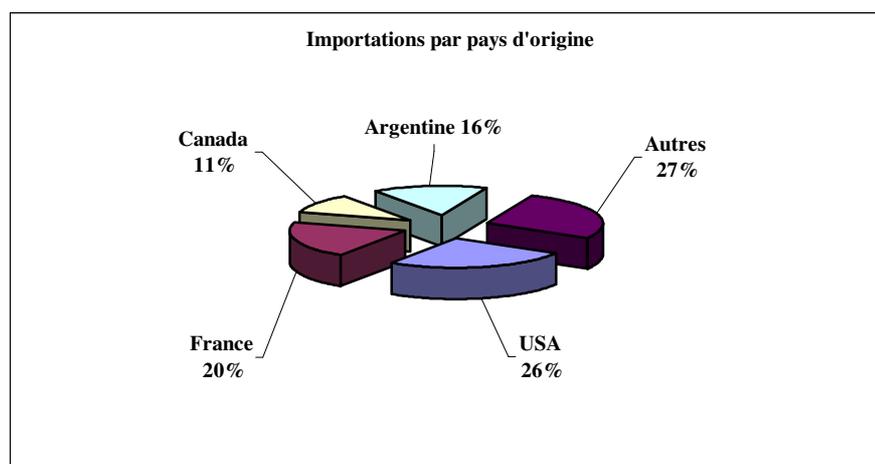
Céréale	2006-2007	2007-2008	=/=	1.000 qx % 2007-2008
<b>Blé tendre</b>	9.867	35.653	261	53
<b>BT AT</b>	1.415	1.178	-17	2
<b>Total BT</b>	11.282	36.831	226	55
<b>Blé dur</b>	7.243	7.067	-2	11
<b>BD AT</b>	65	54	-17	0
<b>Total BD</b>	7.308	7.121	-3	11
<b>Orge</b>	3.278	3.912	19	6
<b>Maïs</b>	15.644	19.128	22	29
<b>Maïs AT</b>	101	0	100	0
<b>Total maïs</b>	15.745	19.128	21	29
<b>Total</b>	<b>37.613</b>	<b>66.992</b>	<b>78</b>	<b>100</b>

Source : ONICL

L'analyse des importations entre juillet 2004 et fin juin 2005 donne le classement suivant par ordre d'importance : USA 26%, France 20%, Canada 11%, Argentine 16%, autres 27%.

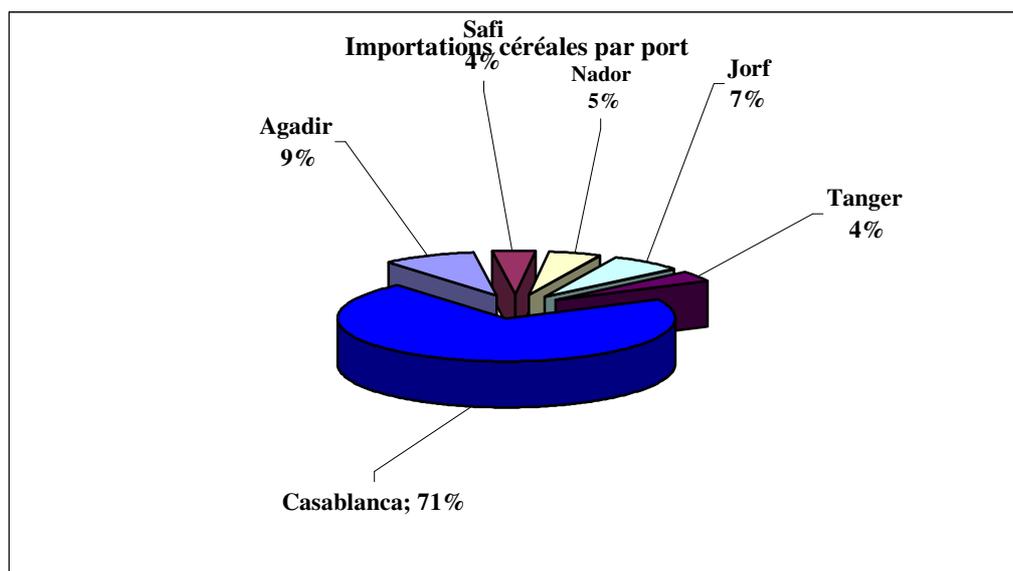
La France, les Etats-Unis, l'Argentine et le Canada représentent 73% des importations marocaines de céréales.

La France vient en tête pour le blé tendre 33% et l'orge 34%, le Canada pour le blé dur 90% et les USA pour le maïs 70%.



## Importations par ports

La domination du port de Casablanca sur le trafic céréalier a été réduite durant l'exercice écoulé au profit des autres ports du Royaume. Sa part dans les importations totales atteint cette année 71% (contre 87% l'an dernier) suivie des ports d'Agadir avec 9% (contre 5%), Safi 4% (contre 3%), Nador avec 5% (contre 3%), Jorf 7% (contre 3%) et Tanger avec 4% (contre 2%).



## Valeur des importations

La valeur globale des importations de céréales par le Maroc atteint 2.057 millions de dollars, soit plus de 15,789 milliards de dirhams.

### Valeur globale des importations de céréales 2007-2008

Céréale	Quantité TM	Prix \$ C&F/TM	Valeur en million de \$	Valeur en million MAD
Blé tendre	3.683.100	344	1.267	9.729
Blé dur	712.100	415	296	2.269
Orge	391.200	255	100	766
Maïs	1.912.800	206	394	3.025
Total	6.699.200	-	2.057	15.789

Sources : ONICL et CMC \$ = 8,5762 MAD

## Les importations réalisées par les membres de la FNCL

La part des membres de la FNCL dans les importations globales enregistrées entre le 1<sup>er</sup> juillet 2007 et le 30 juin 2008 atteint 6.244.759 tonnes, soit 89%, répartis entre 3.333.814 tonnes de blé tendre (90%), 479.190 tonnes de blé dur (67%), 430.529 tonnes d'orge (94%) et 2.001.226 tonnes de maïs (89%).

### Importations totales et part FNCL du 01.07.07 au 30.06.08

Céréale	Libre	AT	Total	Part FNCL	% FNCL
<b>BT</b>	3.565.317	118.631	3.683.948	3.333.814	90
<b>BD</b>	706.695	5.390	712.085	479.190	67
<b>Maïs</b>	2.258.141	0	2.258.141	2.001.226	89
<b>Orge</b>	458.995	0	458.995	430.529	94
<b>Total</b>	6.983.148	42.689	7.025.837	6.244.759	89

## TRANSIT PORTUAIRE

Du fait de la faible récolte nationale et de l'insuffisance de stocks, le volume des importations pour la campagne 2007-2008 atteint le record absolu de près de 7 millions de tonnes.

Le travail de sensibilisation précoce et incessant auprès des autorités portuaires a permis de dépasser sans trop de difficultés les problèmes de logistique. La clarification des règles douanières relatives à la date précise prise en compte par cette administration pour la taxation y a également contribué

Malgré les travaux en cours au Port de Casablanca, qui se traduisent par la réduction du nombre de quais utilisables, la FNCL a pu obtenir le respect de la règle des cinq postes céréaliers, et à plusieurs reprises le nombre de quai mis à la disposition des céréaliers a dépassé les 10.

Ce travail de sensibilisation et un suivi quotidien du trafic portuaire ont donné d'excellents résultats en assurant une certaine fluidité du transit même pendant les périodes de grande affluence des navires. A certaines périodes, le nombre de quais affectés aux céréaliers a parfois dépassé les 10.

### **Prélèvements d'échantillons sur rade**

La FNCL demande depuis plusieurs années la réduction du temps consacré aux contrôles phytosanitaires. Parmi les mesures préconisées, figure le prélèvement des échantillons en rade.

Ce projet est en bonne voie de réalisation. Plusieurs réunions ont été tenues en présence de toutes les parties concernées, et plusieurs particulièrement la DCQ qui a donné son accord de principe.

La concrétisation du projet passe par deux étapes :

1. Le choix des sociétés de contrôle qui feront les prélèvements. Un projet d'accord entre les importateurs

et ces sociétés a été élaboré par Contrôle Union puis discuté avec la FNCL. Cet accord précise les modalités et les tarifs des opérations de prélèvement en rade.

2. La DCQ soumettra à ces sociétés un cahier des charges, sur la base duquel elle les autorisera à effectuer les prélèvements.

## **Problème des manquants**

Depuis la mise en application des règlements limitant le poids total en charge des camions au port de Casablanca, les manquants sur les marchandises déchargées atteignent des chiffres sans précédent avec une moyenne de plus de 262 tonnes par navire.

Il s'agit pour la quasi-totalité des ces manquants de vols perpétrés par de véritables bandes organisées impliquant des chauffeurs de camions avec de nombreuses complicités au sein du port.

Dernièrement ces pratiques ont donné lieu à un incident dramatique qui a coûté la vie à un « graisseur » au moment où il enlevait, après le tarage, des poids placés sous la benne du camion.

A la demande de la FNCL, plusieurs réunions se sont tenues au siège régional de l'ANP pour faire le point sur ce problème des manquants au Port de Casablanca. La dernière de ces réunions a regroupé des représentants de l'ANP, la Capitainerie, la Douane, Marsa Maroc et la FNCL.

La FNCL y a rappelé son point de vue qui estime qu'il ne pourra être mis fin à ces vols, ou à tout le moins les réduire dans des proportions supportables, qu'à travers la réduction de l'intervention humaine au prix d'une plus grande automatisation des opérations de charges et de pesage (comme c'est le cas actuellement dans les silos) et l'installation de caméras.

En attendant la mise en place de cette automatisation, elle préconise la prise de décisions transitoires comme la mise en place d'un pont bascule témoin qui pourrait être utilisé par les

opérateurs portuaires pour vérifier le poids réel des camions par sondage ou en cas de doute. Cette vérification devra se faire en présence d'un représentant de la Douane pour dresser un constat le cas échéant. En cas de fraude dûment constatée, les contrevenants devront être sanctionnés selon un barème à établir par l'ANP (exemples : 1 mois d'interdiction d'accès du camion au port pour une première infraction, 2 mois en cas de récidive...).

La proposition de la FNCL concernant la mise en place d'un point bascule témoin a été adoptée.

- La Douane a accepté de déléguer l'un de ses représentants lors des pesages. Ces pesages se feront à la demande des opérateurs (Importateurs, Marsa Maroc). Pour sa part, la Douane procédera à des sondages plus fréquents et en cas de fraude, elle appliquera des sanctions plus sévères.
- L'ANP consultera ses instances juridiques pour s'assurer de la légalité des sanctions qu'elle serait amenée à adopter contre les contrevenants.
- Une patrouille mixte fera des rondes régulières au sein du port et dressera un constat des anomalies constatées. Cette patrouille comprendra des représentants de l'ANP, la Douane, Marsa Maroc, la Police et le District.
- Marsa Maroc et l'ANP poursuivront la mise en place des mesures destinées à renforcer l'automatisation des opérations de pesage (pour la première) et le contrôle des accès au port pour la seconde.

Par ailleurs, la FNCL est également intervenu auprès du Wali du Grand Casablanca qui a donné instructions au gouverneur, chef du district du port pour suivre l'affaire de près et prendre les mesures nécessaires.

### **Derniers développements**

Le dimanche 16 novembre dernier, un flagrant délit de vol a été constaté. Ce vol, portant sur 3.360 kg de blé tendre, a été

commis par le biais d'une opération de substitution de camions au niveau du pont-bascule de Marsa-Maroc.

La tentative de « classer cette affaire » a été déjouée grâce à la vigilance de la FNCL, dont le directeur s'est dépêché sur les lieux, de la Capitainerie et de Marsa Maroc.

Les autorités concernées ont toutes été sensibilisées et des plaintes ont été déposées par la FNCL et toutes les parties concernées auprès de la police et du tribunal.

### **Nouveaux silos**

Les travaux de constructions des nouveaux silos portuaires par Mass Céréales sont en cours d'achèvement. Les silos de Jorf sont déjà opérationnels ; ceux de Casablanca sont prévus entrer en activité au mois de décembre prochain.

Si la FNCL se réjouit bien entendu de la construction de ces silos qui vont permettre de fluidifier le transit des céréales, elle demande cependant que l'accès aux quais reste permis en cas de congestion ou de difficultés rencontrées dans les silos.

Elle s'inquiète également, des tarifs exorbitants que la société gestionnaire des nouvelles entend appliquer. C'est pour cette raison qu'elle a demandé à l'Agence Nationale des Ports de tenir une réunion urgente avec toutes les parties concernées pour discuter des modalités d'accès et d'utilisation des silos ainsi que des tarifs qui y seront appliqués.

## RELATIONS FNCL/ONICL

L'attention du Directeur Général de l'Office et de son staff a de nouveau été attirée sur le sentiment de dégradation des relations de l'Office avec les opérateurs.

Ceux-ci constatent en effet que le rôle de cet Office se limite de plus en plus à l'application aveugle en dehors de toute logique et de bon sens rigide au détriment de leurs intérêts légitimes. Ils constatent que l'Office a abandonné sa mission de représentant de l'interprofession pour se cantonner dans un rôle de contrôle bureaucratique tatillon.

Cette situation se traduit le plus souvent par des pénalités financières graves injustifiées.

Ils déplorent de même que l'Office ait perdu sa fonction d'interface avec les autres ministères, et plus particulièrement avec le ministère de l'Agriculture, ce qui fait que leurs points de vue, leurs doléances ou leurs revendications n'y sont plus audibles.

Ainsi, l'Administration est restée sourde face aux craintes manifestées par les opérateurs concernant les risques engendrés par le nouveau système des importations. Nous en constatons les dégâts aujourd'hui.

Malgré la bonne volonté de certains cadres et responsables de l'Office les sources de conflits se multiplient sans trouver de solutions.

A titre d'exemples :

- Dans la précipitation qui a marqué la mise en place du dernier système d'importation (le troisième en un an) plusieurs points importants ont été négligés dans la rédaction du CPS. Les modalités de calcul de la comptabilité matière à l'importation et les modalités de paiement des tolérances (+/- 10%) n'ont pas été précisées ; des documents exigés sont impossibles à

obtenir, etc. Ceci se traduit par des tracasseries de tout genre et par un retard considérable dans le traitement des dossiers et le paiement des restitutions.

- Les cautions ne sont pas restituées à temps. Elles sont souvent bloquées, voire même mises à exécution pour des futilités, et parfois des aberrations comme c'est le cas pour des importations en excédent de quelques tonnes.
- Des décisions de bon sens pour des raisons d'économie sont sanctionnées. C'est le cas pour des membres qui ont livré directement du port aux minoteries du blé tendre au lieu de transférer d'abord dans leurs dépôts ! L'Office considère tout simplement que ce blé n'a pas été livré !
- Des engagements prévus dans les accords de modération ne sont pas respectés. C'est le cas des tarifs SNTL pris comme référence pour le transport du blé des dépôts des importateurs vers les minoteries. La SNTL a augmenté ses tarifs mais l'Office refuse d'en tenir compte comme prévu dans l'accord de modération.
- Transport blé local : l'accord de modération ne prévoit pas le paiement de prime de transport pour le blé tendre de production nationale alors que le blé tendre importé en bénéficie. L'Office s'était engagé à corriger cette situation au mois d'août. Mais malgré les différentes relances, l'Office n'a pas tenu ses engagements.

Il est donc urgent d'attirer de nouveau l'attention des responsables de l'Office sur cette situation pour y remédier rapidement.

## **RELATIONS FNCL-FNM**

La Fédération nationale de la Minoterie devrait en principe être notre principal partenaire au sein de la filière céréalière. Malheureusement c'est loin d'être le cas.

Les seuls échanges avec cette Fédération se font au travers de ses membres affiliés également à la FNCL.

Cette absence de dialogue et de coordination facilite la multiplication des malentendus et des suspensions.

Il est par conséquent urgent de créer une commission mixte permanente qui aura pour tâche de mener des discussions approfondies sur toutes les questions bilatérales et les problèmes de la filière, en vue de rapprocher et d'harmoniser les points de vue des deux fédérations.

Ce rapprochement ne pourra que renforcer leur poids au sein de l'interprofession et vis-à-vis des différentes administrations concernées.

## AUTRES ACTIVITES DE LA FNCL

### **Participation au salon de l'agriculture de Meknès**

Comme chaque année, La FNCL a participé au salon de l'agriculture de Meknès.

Tout au long de la durée de ce salon (une semaine) le stand de la Fédération a informé les visiteurs sur la filière céréalière marocaine et sur son organisation.

Il faut constater cependant que cette participation ne présente que peu d'intérêt tant qu'elle ne s'inscrit pas dans le cadre d'un programme d'activité plus large regroupant sous un même chapiteau l'ensemble des composantes de la filière céréalière.

### **Projet de création de la FIAC**

La création de la FIAC (Fédération interprofessionnelle des activités céréalières) a pour objet de renforcer l'organisation de la filière dans le cadre d'une structure interprofessionnelle forte capable de défendre les intérêts des opérateurs et leur assurer vis-à-vis de leurs partenaires une présence au niveau de l'importance de la filière.

L'étude réalisée auprès des structures étrangères analogues montre cependant que ce but ne peut être atteint sans un renforcement des associations de producteurs.

Un comité a été désigné pour réfléchir à cette organisation et d'élaborer un projet de statuts. Ce comité est composé de représentants de la Comader, l'UNCAM, la FNM, la FNCL et l'AMPCL.

Rappelons que la FNCL avait déjà donné son accord pour le projet de création de cette interprofession en 2007 lors des journées de l'IFIM.

## FONCTIONNEMENT INTERNE

Notre Fédération a tenu cette année un nombre record de réunions. A elle seule la discussion du dernier système d'importation en a nécessité une vingtaine.

Et comme d'habitude, chaque réunion a regroupé l'ensemble des adhérents, qu'ils soient ou non directement concernés par l'ordre du jour.

Plusieurs membres se sont d'ailleurs plaints de cette situation, reprochant à ces réunions pléthoriques de ne pas traiter de manière efficace leurs problèmes spécifiques.

Les recommandations de la dernière assemblée générale exigeant une meilleure application des statuts en ce qui concerne les réunions des organes de direction statutaires et les commissions internes spécialisées n'ont pas eu de suite.

Cela se traduit par des discussions fastidieuses aboutissant parfois à des décisions contradictoires qui mettent la Fédération en porte-à-faux vis-à-vis de ses partenaires officielles et risquent à la longue d'entamer sa réputation de crédibilité et de sérieux.

Il faudrait par conséquent tirer profit des deux assemblées que nous tenons au mois de novembre pour redéfinir de la manière la plus claire le fonctionnement interne de notre organisation. Ainsi, Les commissions devront assumer dorénavant le rôle qui leur est dévolu statutairement, c'est-à-dire traiter les problèmes spécifiques dont elles ont la charge, sans qu'il soit besoin de réunir l'ensemble des adhérents.

Par ailleurs, les membres élus doivent assurer une présence effective pour représenter la Fédération chaque fois et autant de fois que nécessaire. Ce qui n'est pas le cas actuellement, où, souvent, ce sont des membres non élus qui se dévouent pour se déplacer et défendre les points de vue de notre association auprès des administrations concernées.

Il en est de même pour les Associations adhérentes dont la présence et les activités sont réduites et qui se contentent de réagir aux évènements au lieu de les devancer, d'élaborer des propositions et les défendre avant que les décisions ne soient imposées.

La Fédération doit s'impliquer davantage dans l'organisation et le fonctionnement de ces associations. Elle doit contribuer de manière plus efficace à leur mise à niveau et à celle de leurs membres.

### **Révision des statuts**

L'assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 2008 a pour objet une actualisation des statuts.

La Fédération a soumis ses statuts et son règlement intérieur au comité de juristes de la CGEM pour avis.

Dans l'ensemble, ces documents sont conformes à la réglementation, seuls quelques petits oublis devront être corrigés. Par contre deux autres points importants devront être rectifiés.

Le premier concerne le renouvellement annuel du Bureau. Cette procédure est rare dans les associations professionnelles car non seulement elle ne donne pas au bureau élu le temps nécessaire pour mener à bien le plan d'action, mais c'est également une procédure lourde qui oblige la Fédération à renouveler chaque année son dossier auprès des autorités compétentes.

Rappelons que cette procédure a été introduite à la demande de l'Aprocel au moment de la création de la Fédération.

Par ailleurs, l'adhésion de membres même en l'absence d'activité réelle de négoce n'a plus lieu d'être.

La Fédération est une véritable école pour l'apprentissage et la maîtrise du métier de négociant. Si, volontairement, elle a assumé ce rôle jusqu'ici, il s'avère que dans les faits, la présence dans ses rangs d'adhérents qui ne pratiquent pas réellement le négoce a abouti parfois à la prise de décisions déconnectées de la réalité.

C'est pourquoi, le projet de révision prévoit que les adhérents devront réaliser un minimum de chiffres d'affaires sur une période donnée en matière de négoce de céréales.

### **Création du site web de la Fédération**

Notre Fédération vient de finaliser son site web : [www.fncl.ma](http://www.fncl.ma)

La création de ce site vise à mieux faire connaître notre association, sa mission, ses objectifs, ses membres et ses dirigeants ; elle vise également à fournir à ses adhérents de meilleurs services et une documentation la plus large possible.

Le site comprend plusieurs rubriques :

1. Présentation de la FNCL : Historique, missions, objectifs, statuts, règlement intérieur, conseil d'administration, bureau.
2. Actualités : Avis d'appels d'offres, résultats, agenda...
3. Services aux membres : (ce service est réservé aux seuls adhérents, l'accès est codé) : situations portuaires, silos, affectation des circuits, prévision d'importations, marchés, revue de presse quotidienne...
4. Documentation : CPS, circulaires douane, ONICL..., accords et conventions, études, normes...
5. Liens utiles.

La prochaine étape est la création d'une revue périodique.